Image not found or type unknown

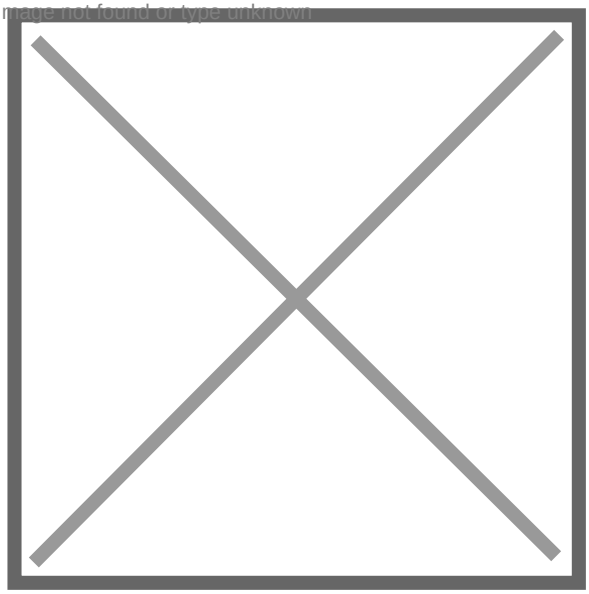

Frais de vacation du syndic

Par **président74**, le **30/06/2020** à **17:05**

Bonjour,

Notre syndic de coprorpiété a fait faire des travaux de calorifugeage des conduites d'eau chaude dans les communs dans le cadre de l'opération isolation à un euro sans demander l'avis des copropriétaires. Le syndic a t'il le droit de facturer des indemnités de vacation pour le suivit de ces travaux ?? Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **30/06/2020** à **18:52**

bonjour,

un syndic ne peut pas sauf pour des travaux urgents, décider seul de faire des travaux, il faut l'autorisation de l'assemblée générale.

vous n'avez donc pas à payer des vacations de votre syndic pour des travaux non autorisés.

qu'en pense votre conseil syndical ?

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés